Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le 16/11/2026
ID : 089-248900938-20261109-RH_2026_113-DE

N°RH/2026/113

Département de l'Yonne

Communauté de Communes du Jovinien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	03 novembre 2026	**Nombre de conseillers communautaires**
Date d'affichage de la convocation :	03 novembre 2026	Effectif légal : 50 En exercice : 50 Présents : 39 Votants : 49

Séance du lundi 09 novembre 2026

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi neuf novembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, salons de l'Hôtel de ville, à Joigny, sous la présidence de Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : 39

Mesdames et Messieurs Laurent FEVREAU, Jérôme THOMAS, Philippe PETIT, Julie CARRA, Evelyne TRESCARTES, Christophe COUPLET, Cyril HAGHEBAERT, Jean-Pierre BARRET, Sophie GRUYER, Virginie THUILLIEZ, Solène PRADINC, Gérard VERGNAUD, Nicolas SORET, Frédérique COLAS, Mickaël PAGNOUX, Laurence MARCHAND, Richard ZEIGER, Linda GUEDJALI, Éric APFFEL, Catherine JOCHMANS-MORAINE, Judith AYNES, Odile REBESCHE, Hassan LARIBIA, Vincent HAMELIN, Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, Edwige SIEK-BILLIETTE, Laurent CHAT, Guy CLUNET, Alain SATURNIN , Jérôme BAUSSART, Xavier MARQUIS, Olga LIGAULT, Virginie MARINELLI, Alvaro FERNANDES, Yann LOISEAU, Didier MIGNON, Philippe BURIER, Jean-François RAVSELJ, Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ABSENTS ET EXCUSES : 11 (dont 10 avec pouvoir)

1. Christine LEMOINE, pouvoir à Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU
2. Jean-Luc GUILLEMETTE, pouvoir à Cyril HAGHEBAERT
3. Philippe JACQUELIN, pouvoir à Edwidge SIEK-BILLIETTE
4. Claude SCIBOZ, pouvoir à Linda GUEDJALI
5. Kévin AUGÉ, pouvoir à Laurence MARCHAND
6. Nadège CIBRELUS, pouvoir à Mickaël PAGNOUX
7. Hafid ZAMHARIR, pouvoir à Nicolas SORET
8. Raphaëlle COLAS DES FRANCS, pouvoir à Judith AYNES
9. Jacky LEBOEUF, pouvoir à Vincent HAMELIN
10. Francis BOURSIN, pouvoir à Xavier MARQUIS
11. Eddy BEVRE, absent sans pouvoir

Le quorum ayant été constaté, la séance est ouverte

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

Objet : Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent de la ville de Joigny à la Communauté de communes du Jovinien – chef(fe) de projet sur l'habitat privé

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le 16/11/2026
ID : 089-248900938-20261109-RH_2026_113-DE

RH/2026/113	Conseil communautaire du 09 novembre 2026

OBJET : Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent de la ville de Joigny à la Communauté de communes du Jovinien – chef(fe) de projet sur l'habitat privé
(Voir la convention en pièce jointe)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de Fonction Publique et notamment les articles L.512-6 à L.512-17 ;

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 qui prévoient que les fonctionnaires territoriaux peuvent faire l'objet, d'une mise à disposition au profit des collectivités territoriales ou établissements publics en relevant ;

VU la délibération n° RH2023-104 du 28 novembre 2023, adoptant la mise à disposition d'un agent de la ville de Joigny à la communauté de communes du Jovinien, pour le poste de cheffe de projet sur l'habitat privé jusqu'au 30 novembre 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de renouveler cette convention de mise à disposition pour une durée de 1 mois à compter du 1er décembre 2026, dans les mêmes conditions que celle précédente ;

CONSIDÉRANT qu'une convention de mise à disposition d'un agent de la ville à la Communauté de Communes du Jovinien, doit être conclue pour une durée de 1 mois ;

CONSIDERANT que l'agent a accepté la prolongation de sa mise à disposition pour une durée de 1 mois, jusqu'au 31 décembre 2026 inclus ;

VU l'avis du conseil des maires du 02 novembre 2026 ;

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré,
Pour : 41
Contre : 0
Abstentions : 8 (Vincent HAMELIN pour lui-même et pour Jacky LEBOEUF, Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU pour elle-même et pour Christine LEMOINE, Cyril HAGHEBAERT pour lui-même et pour Jean-Luc GUILLEMETTE, Edwige SIEK-BILLIETTE pour elle-même et Philippe JACQUELIN)

-ADOPTE la convention de mise à disposition ci-jointe,
-AUTORISE la vice-Présidente à signer avec le maire de Joigny ou son représentant, la convention de mise à disposition,
-INSCRIT les dépenses liées à ce poste au budget,
-AUTORISE le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention, ainsi que tous actes, arrêtés et décisions se rapportant à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET

Communauté de Communes du Jovinien

Pour copie conforme,
La Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND